



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
 après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
 Division de Charleroi



20021561

29 JAN. 2020

Le Greffier
 Greffe

N° d'entreprise : 0437 645 885

Nom

(en entier) : **MAISON EMLIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRI**Adresse complète du siège : **Rue Albert 1^{er} n°10 à 6280 Gerpinnes**

Objet de l'acte : Transfert du siège social et siège d'exploitation - Démission et nomination Administrateur

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 17 heures, s'est tenu ainsi qu'il suit ; l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MAISON EMLIE SCRI (NE 0435.645.885)

Sont présents : Madame MALCOTTE Monique
 Monsieur JANSSENS Luc

La séance est ouverte sous la présidence de Madame MALCOTTE Monique. Le président expose que la présente Assemblée a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Transfert du siège social et siège d'exploitation
2. Démission et nomination Administrateur

La liste des présences établie que le capital de la société est représenté dans sa totalité.

Le président constate que l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer et voter sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ces constatations étant reconnues exactes, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, la résolution suivantes après avoir entendu lecture du rapport du président.

1ère résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver le transfert

- du siège social à l'adresse suivante : rue Amand Histace n°5 – 6280 Gerpinnes

- du siège d'exploitation à l'adresse suivante : Nieuwe Olm 48 – 8790 Waregem

Ce transfert prend ses effets le 1^{er} janvier 2020

2ème résolution

L'Assemblée générale a accepté à l'unanimité la démission de Madame Malcotte Monique de ses fonctions d'administrateur de la société. Cette démission prend effet au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale nomme Monsieur Luc Janssens administrateur de la société, avec effet au premier janvier 2020. Monsieur Janssens Luc déclare accepter cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15', après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur JANSSENS Luc, Administrateur

Madame MALCOTTE Monique

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).